

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires de la MRC de Drummond

Procès-verbal et rapport de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi 1^{er} octobre 2014 à 19 h 30, le tout conformément aux dispositions du Code municipal, au règlement # 287 et à ses amendements.

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet de la MRC de Drummond
Pierre Levasseur	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jean-Pierre Vallée	maire de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

EST ABSENT MADAME OU MONSIEUR :

Félicien Cardin maire de Saint-Bonaventure

Également présents :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Lucien Lampron, directeur général adjoint et aménagiste

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR MRC10797/10/14

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Carole Côté
Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
3 SEPTEMBRE 2014 MRC10798/10/14**

Il est proposé par Pierre Levasseur
Appuyé par Mario Van Doorn
Et résolu

Que le conseil adopte et signe tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 3 septembre 2014.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 23 SEPTEMBRE 2014

La secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 23 septembre 2014 tel qu'adopté par ce dernier.

5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 30 septembre 2014, est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément au règlement MRC-65, la secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de septembre 2014. Il n'y a pas de question.

Septembre 2014

Factures incompressibles acquittées	940 466,42 \$
Factures approuvées	23 050,28 \$
Rémunérations	7 552,50 \$
Allocations de dépenses	3 776,25 \$
Remboursement des dépenses	0,00\$

B) RAPPORT BISANNUEL SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière transmet aux membres du conseil le rapport bisannuel sur les recettes et les dépenses de la MRC en conformité à l'article 176.4 du *Code municipal (L.R.Q. c. C-27.1)* et au règlement # MRC-550.

C) FACTURES COURS D'EAU

**C.1) Ferme CCM inc.
Cours d'eau Fourche à Jean-Paul, branche # 2(Gc-228)
Saint-Bonaventure mrc10799/10/14**

ATTENDU QUE Ferme CCM inc. a déposé au bureau de la MRC de Drummond sa facture relative à des travaux dans la branche # 2 du cours d'eau Fourche à Jean-Paul, dans la municipalité de Saint-Bonaventure;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés par la résolution # mrc10760/08/14 du conseil de la MRC de Drummond et approuvés par le responsable de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification;

Il est proposé par Carole Côté
Appuyé par Daniel Lafond
Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 2 414,47 \$ incluant les taxes, pour des travaux réalisés dans la branche # 2 du cours d'eau Fourche à Jean-Paul, dans la municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉ

C.2) Excavation Alain Desrosiers Inc.

C.2.1) Cours d'eau Ruisseau Labonté, branche # 10 (Gc-230)
Saint-Bonaventure mrc10800/10/14

ATTENDU QU'Excavation Alain Desrosiers Inc. a déposé au bureau de la MRC de Drummond sa facture relative à des travaux dans la branche # 10 du cours d'eau Ruisseau Labonté, dans la municipalité de Saint-Bonaventure;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés par la résolution # mrc10761/08/14 du conseil de la MRC de Drummond et approuvés par le responsable de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 3 709,37 \$ incluant les taxes, pour des travaux réalisés dans la branche # 10 du cours d'eau Ruisseau Labonté, dans la municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉ

C.2.2) Cours d'eau Mondor, branches # 5-6-7 (Gc-248)
Saint-David et Saint-Pie-de-Guire mrc10801/10/14

ATTENDU QU'Excavation Alain Desrosiers Inc. a déposé au bureau de la MRC de Drummond sa facture relative à des travaux dans les branches # 5-6-7 du cours d'eau Mondor, dans les municipalités de Saint-David et Saint-Pie-de-Guire;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés via le Bureau des délégués des MRC de Drummond et de Pierre-De Saurel, le 5 mai 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification à cet effet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 10 919,74 \$ incluant les taxes, pour des travaux réalisés dans les branches # 5-6-7 du cours d'eau Mondor, dans la municipalité de Saint-Pie-de-Guire.

ADOPTÉ

C.2.3) Cours d'eau Décharge des Vingt (Gc-256)
Saint-Bonaventure mrc10802/10/14

ATTENDU QU'Excavation Alain Desrosiers Inc. a déposé au bureau de la MRC de Drummond sa facture relative à des travaux dans le cours d'eau Décharge des Vingt, dans la municipalité de Saint-Bonaventure;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés par la résolution # mrc10766/08/14 du conseil de la MRC de Drummond et approuvés par le responsable de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Carole Côté
Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 5 876,65 \$ incluant les taxes, pour des travaux réalisés le cours d'eau Décharge des Vingt, dans la municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉ

C.3) Michel Leclair

C.3.1) Cours d'eau Pierre-Février, branche # 25 (Gc-232)
Saint-Germain-de-Grantham mrc10803/10/14

ATTENDU QUE Michel Leclair a déposé au bureau de la MRC de Drummond sa facture relative à des travaux dans la branche # 25 du cours d'eau Pierre-Février, dans la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés par la résolution # mrc10714/06/14 du conseil de la MRC de Drummond et approuvés par le responsable de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 1 851,10 \$ incluant les taxes, pour des travaux réalisés dans la branche # 25 du cours d'eau Pierre-Février, dans la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ

C.3.2) Cours d'eau Rivière Scibouette, branche # 113 (Gc-246)
Saint-Eugène mrc10804/10/14

ATTENDU QUE Michel Leclair a déposé au bureau de la MRC de Drummond sa facture relative à des travaux dans la branche # 113 du cours d'eau Rivière Scibouette, dans la municipalité de Saint-Eugène;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés par la résolution # mrc10716/06/14 du conseil de la MRC et approuvés par le responsable de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 3 107,20 \$ incluant les taxes, pour des travaux réalisés dans la branche # 113 du cours d'eau Rivière Scibouette, dans la municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉ

D) TRANSPORT COLLECTIF

Demande de subvention au MTQ MRC10805/10/14

ATTENDU QUE les MRC sont considérées admissibles à recevoir des subventions via le Volet I du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond chapeaute depuis plusieurs années un projet en transport collectif pour son territoire, près de 2 888 déplacements ayant notamment été assurés au cours de la seule dernière année;

ATTENDU QUE dans le but de poursuivre ses activités en la matière et donc de permettre le maintien d'un service de transport collectif pour son territoire, la MRC de

Drummond désire solliciter l'aide gouvernementale à laquelle elle a droit en regard du programme ci-haut mentionné;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette demande, la contribution du milieu sera constituée de l'entièreté de la part des usagers pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, soit la somme de 8 213 \$;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil

Sollicite l'aide gouvernementale à laquelle la MRC de Drummond a droit en regard du Volet I du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, soit la somme de 16 426 \$, considérant que la part du milieu, constituée de l'apport des usagers, sera de 8 213 \$;

Autorise la directrice générale de la MRC de Drummond à préparer et signer pour et au nom de la MRC tous les documents nécessaires ou utiles à l'accomplissement des présentes, incluant la présentation de la demande d'aide financière au gouvernement du Québec.

ADOPTÉ

E) RESSOURCERIE TRANSITION INC.

4^{ème} versement mrc10806/10/14

ATTENDU QU'en décembre 2004 la MRC de Drummond se dotait d'un Plan de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QU'en novembre 2013, la MRC de Drummond adoptait son plan d'action en gestion des matières résiduelles pour l'année 2014, ce qui inclut des prévisions budgétaires pour 2014;

ATTENDU QU'un montant de 70 000 \$ a été retenu dans le budget PGMR 2014 pour Ressources Transition inc. afin de la soutenir dans son fonctionnement et son développement;

ATTENDU QU'un calendrier de versements de l'aide financière pour Ressources Transition inc. a été fixé et que les versements ont été prévus en février, avril, juillet et octobre;

ATTENDU QUE Ressources Transition inc. doit transmettre au préalable à la MRC un rapport d'activités et financier pour l'obtention de chacun des versements;

ATTENDU QUE ledit organisme a déposé auprès de la MRC de Drummond les quatre rapports et que ceux-ci font état de résultats satisfaisants;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion des matières résiduelles ont pris connaissance du rapport financier déposé le 12 septembre 2014 ainsi que de la demande de versement prévue pour le mois d'octobre;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de gestion des matières résiduelles à cet effet;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le conseil procède au dernier de quatre versements pour l'année 2014 à Ressources Transition inc., soit 17 500 \$, à même le budget Administration générale des prévisions budgétaires 2014 de la MRC de Drummond (règlement # MRC-745).

ADOPTÉ

F) GROUPE CONSEILS MCG

Animation Lac à l'épaule mrc10807/10/14

ATTENDU QUE la MRC de Drummond retenait les services du Groupe conseil MCG pour la tenue d'un lac à l'épaule à l'intention des élus par la résolution # mrc10749/08/14;

ATTENDU QUE le Groupe MCG a déposé au bureau de la MRC sa facture relative à la préparation et à l'animation de la première journée du lac à l'épaule tenue par le conseil de la MRC le 6 septembre dernier à la salle la Flèche d'or de Saint-Cyrille-de-Wendover;

ATTENDU QUE la MRC bénéficie d'une subvention du Pacte rural pour l'organisation de ces journées de réflexion dont l'objectif ultime vise à élaborer une vision commune de développement;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquitter la facture;

Il est proposé par Mario Van Doorn

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 3 170 \$ plus taxes pour couvrir les frais de préparation et d'animation de la première journée du lac à l'épaule tenue par le MRC de Drummond, le 6 septembre dernier.

ADOPTÉ

7. ADMINISTRATION

A) SECRÉTAIRE SERVICES TECHNIQUES

Embauche mrc10808/10/14

ATTENDU QU'à la suite du départ de Mme Gabrielle Quintal, la MRC de Drummond doit procéder à son remplacement;

ATTENDU QUE la direction et le comité de personnel ont procédé aux démarches nécessaires à l'embauche d'une secrétaire aux services techniques pour une charge à temps plein, que les conditions doivent être établies en fonction de l'expérience de la candidate retenue, aux mêmes conditions que celles apparaissant à la politique concernant les conditions de travail et salariales applicables aux autres employés de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE les membres du comité de personnel, la directrice générale et son adjoint ont procédé à des entrevues, le 9 septembre dernier;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification à cet effet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil procède à l'embauche de Madame Sophie Blanchette comme secrétaire aux services techniques, en respect de la politique salariale en vigueur à la MRC et selon son expérience, aux mêmes conditions que celles apparaissant à la politique concernant les conditions de travail et salariales applicables aux autres employés de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

B) ARCHIVES

Calendrier de conservation mrc10809/10/14

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1)*, tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la MRC ne possède pas de règlement de délégation de pouvoirs en matière de gestion des archives;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification à cet effet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond autorise la directrice générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

C) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

Suivi des travaux

La secrétaire-trésorière présente l'état d'avancement des travaux du CAP et fait part des grandes orientations proposées pour 2015. Il n'y a pas de question. Un atelier de travail est prévu le 12 novembre avec les membres du conseil pour présenter un projet de prévisions budgétaires 2015 pour analyse et commentaires.

D) PROJETS DE RÈGLEMENTS MODIFIÉS

D.1) **Projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs au conseil**

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur André Deslauriers** et par **Monsieur Jean Parenteau** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs au conseil. Copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

D.2) **Projet de règlement relatif au remboursement des dépenses des élus de la MRC de Drummond**

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur Michel Bourgeois** et par **Monsieur Jean-Guy Hébert** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un règlement relatif au remboursement des dépenses des élus de la MRC de Drummond. Copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

D.3) **Projet de règlement relatif au comité administratif de la MRC de Drummond**

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur Mario Van Doorn** et par **Monsieur Robert Boucher** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un règlement relatif au comité administratif de la MRC de Drummond. Copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles au 22 septembre 2014 est déposé.

B) **RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION**

Le rapport du comité d'évaluation du 23 septembre dernier est déposé par Mme Carole Côté, qui répond à quelques questions des membres.

C) **DEVIS D'APPEL D'OFFRES**

C.1) Autorisation mrc10810/10/14

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a la responsabilité de l'évaluation foncière pour 17 municipalités de son territoire, en vertu de l'article 14 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE le mandat actuel avec la firme Cevimec prend fin en décembre 2014 et qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour les services d'évaluation foncière des 17 municipalités locales, pour les années 2015 à 2020 inclusivement, tel que le permet l'article 14.1 du Code;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont nommés par la directrice générale conformément à l'article 4 du règlement MRC-660.

ATTENDU QUE les membres du comité d'évaluation foncière souhaitent que la MRC réalise cet appel d'offres public et qu'ils en font la proposition aux membres du conseil;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

1. Que le préambule fasse partie de la présente résolution.
2. Que le conseil de la MRC de Drummond autorise la directrice générale à procéder, dans les meilleurs délais possible et selon les modalités ci-haut inscrites, à un appel d'offres public pour le service d'évaluation foncière sur le territoire de la MRC pour toutes les municipalités de la MRC de Drummond à l'exception de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.2) Approbation du devis mrc10811/10/14

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Drummond autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour le service d'évaluation foncière sur le territoire de la MRC pour toutes les municipalités de la MRC de Drummond à l'exception de la Ville de Drummondville.

ATTENDU QUE les membres du comité d'évaluation foncière souhaitent que les travaux suivants fassent partie du mandat à octroyer :

- La gérance : le mandataire devra planifier le travail du service d'évaluation foncière de la MRC et rendre compte au conseil de l'état d'avancement des travaux aux trois mois.
- La modernisation des rôles d'évaluation foncière : le mandataire devra voir à la transformation des fiches de la MRC (transfert des données) du logiciel SMI vers le logiciel PG, et à la supervision du service de la MRC dans le cadre des nouvelles obligations gouvernementales.
- Les services et livrables relatifs à la confection, au dépôt triennal et aux mesures statistiques tirées des rôles d'évaluation.
- Les services et livrables relatifs aux révisions et recours prévus par la Loi sur la fiscalité municipale.

Il est proposé par Daniel Lafond

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

1. Que le conseil de la MRC de Drummond approuve le contenu du devis d'appel d'offres des services professionnels en évaluation foncière sur le territoire de la MRC, tel que décrit au préambule de la présente résolution, devis qui sera préparé par la direction en conséquence.
2. De permettre à la directrice générale d'émettre tous les addendas jugés pertinents pour la bonification des documents d'appel d'offres.

ADOPTÉ

D) Acquisition de prologiciels mrc10812/10/14

ATTENDU QUE PG Solutions a acquis SMI au printemps dernier que, conséquemment, la MRC de Drummond doit faire l'acquisition d'un logiciel hybride et que le seul logiciel modernisé disponible et satisfaisant actuellement soit celui offert par PG Solutions;

ATTENDU QUE le MAMOT a confirmé, suite à l'envoi de nombreuses résolutions des MRC lui demandant de reporter ce délai, qu'il maintiendra la date butoir du 15 septembre 2015 pour le dépôt des rôles modernisés;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond doit respecter l'échéancier du 15 septembre 2015 pour déposer les rôles modernisés dont elle a la responsabilité, ce qui ne lui permet pas de poursuivre son processus de réalisation actuel avec les logiciels et outils de SMI, en parallèle de la recherche d'une solution alternative;

ATTENDU QUE la MRC doit assumer les coûts de la modernisation et les coûts de passerelles informatiques ou autres outils pour rendre les deux technologies compatibles; les coûts relatifs à la compatibilité des logiciels et outils informatiques au niveau de la matrice graphique; les frais d'entretien et les frais de support;

ATTENDU QUE les MRC peuvent, en vertu de l'article 938 du Code municipal du Québec, signer un contrat sans demander de soumission lorsqu'il s'agit d'un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un prologiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants (article 938 alinéa 6 a);

ATTENDU QUE les membres du comité d'évaluation foncière ont tenu des séances de travail les 20 juin et 23 septembre derniers afin de rencontrer le représentant de PG Solutions et d'analyser l'estimation de coûts déposée en juin;

ATTENDU QUE PG Solutions a par la suite transmis une proposition de coûts le 29 septembre 2014 en respect des discussions du comité et qui comprend les éléments suivants :

- Logiciel d'exploitation et utilitaires AC 45 980 \$ + taxes (52 865,50 \$)
- Entretien et soutien annuel (AC) 26 400 \$ + taxes (30 353,40 \$)
- Logiciels d'exploitation et utilitaires (passerelle serveur-i PAD) 24 710 \$ + taxes (28 410,32 \$)
- Entretien et soutien annuel (i PAD) 4 845 \$ + taxes (5 570,54 \$)

ATTENDU QUE les membres du comité d'évaluation foncière recommandent de signer un contrat avec PG Solutions comprenant tous les éléments ci-dessus afin de ne pas retarder le processus de modernisation des rôles par le service de la MRC dès le début du mois de janvier 2015;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

1. Que le préambule fasse partie de la présente résolution.
2. D'octroyer le contrat à PG Solutions conformément à la soumission reçue le 29 septembre 2014 pour les éléments suivants :

- Logiciel d'exploitation et utilitaires AC 45 980 \$ + taxes (52 865,50 \$)
- Entretien et soutien annuel (AC) 26 400 \$ + taxes (30 353,40 \$)
- Logiciels d'exploitation et utilitaires (passerelle serveur-i PAD) 24 710 \$ + taxes (28 410,32 \$)
- Entretien et soutien annuel (i PAD) 4 845 \$ + taxes (5 570,54 \$)

Le montant ponctuel à prévoir aux prévisions budgétaires 2015, à même les postes Tenue à jour et Équilibrage étant de 70 690 \$ plus taxes et le montant récurrent, sujet à indexation annuelle, de 31 245 \$ plus taxes.

3. De permettre au préfet et à la directrice générale de signer les documents nécessaires à l'octroi du contrat tel que soumis le 29 septembre 2014 à la MRC de Drummond.
4. De permettre à PG Solutions d'amorcer les travaux nécessaires à l'installation des prologiciels dès l'adoption des prévisions budgétaires 2015, soit à la fin du mois de novembre.

ADOPTÉ

9. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

Prenant la parole, M. Jean-Pierre Vallée dépose et présente les sujets abordés lors de la réunion du 30 septembre dernier de la dernière commission d'aménagement.

B) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

Prenant la parole, M. Michel Noël dépose et présente les sujets abordés lors de la réunion du 11 septembre dernier du comité d'aménagement.

C) DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

C.1) Drummondville mrc10813/10/14

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a soumis une demande de modification au schéma d'aménagement visant à permettre la démolition d'une résidence construite en 1940 sur le lot 4 349 833, ce dernier étant situé dans l'aire de protection du Village Québécois d'Antan;

ATTENDU QU'une nouvelle habitation unifamiliale isolée serait implantée, à certaines conditions, sur ledit lot;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC a prévu une aire de protection du Village québécois D'Antan afin de préserver le caractère historique des lieux en limitant l'implantation de nouveaux usages aux abords de cet équipement touristique d'envergure;

ATTENDU QUE ledit schéma autorise uniquement les espaces de stationnement, l'agriculture et les bâtiments accessoires à ces usages dans l'aire de protection en question;

ATTENDU QUE la résidence actuellement présente est non habitée depuis plus de 6 mois et, qu'en conséquence, le droit acquis pour l'usage n'existe plus selon les règlements d'urbanisme de Drummondville;

ATTENDU QUE la ville de Drummondville ne veut pas autoriser la construction d'autres résidences dans la zone où est projeté le remplacement de la résidence située sur le lot 4 349 833;

ATTENDU QUE la ville de Drummondville propose que la nouvelle habitation soit construite en respect des conditions énoncées par le Village québécois d'Antan soit avec une marge avant minimale de plus de 45 mètres par rapport à la rue Montplaisir, la création d'aménagements paysagers et la conservation d'espaces boisés pour dissimuler la nouvelle résidence et ses dépendances et l'obligation d'une desserte en aqueduc;

ATTENDU l'avis favorable du comité d'aménagement (CAM);

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Marie-Andrée Auger

Et résolu

Que le conseil procède à la modification du schéma d'aménagement et de développement pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans l'aire de protection du Village Québécois d'Antan, plus spécifiquement sur le lot 4 349 833 ; la résidence devant être construite selon les conditions énoncées par le Village québécois d'Antan.

ADOPTÉ

C.2) Notre-Dame-du-Bon-Conseil village mrc10814/10/14

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village a soumis une demande de modification au schéma d'aménagement visant à modifier la limite des zones à long terme contenue dans le périmètre urbain de la municipalité apparaissant au schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE plus précisément, cette demande vise à réaliser un échange de terrains entre une zone de développement à long terme et une autre à court terme;

ATTENDU QUE la superficie visée est de 1,6 hectare approximativement;

ATTENDU QUE ledit échange permettrait de compléter un développement domiciliaire, dans le prolongement de la zone H12 qui est actuellement dans une zone de développement à long terme;

ATTENDU QUE la zone de développement à court terme serait amputée de la même superficie dans la partie sud de la zone H14, mais plus spécifiquement sur une partie du lot 4 647 736;

ATTENDU l'avis favorable du comité d'aménagement (CAM);

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil procède à la modification du schéma d'aménagement pour permettre l'échange de la superficie visée entre les zones de développement à court et celles à long terme de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village.

ADOPTÉ

D) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Prenant la parole M. Jean-Pierre Vallée, président du comité consultatif agricole (CCA), informe ses collègues du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 24 septembre dernier de son comité, à savoir :

D.1) Analyse de la conformité des règlements

Tous les projets suivants étaient conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

Règlement no 4543, Drummondville (agrandir la zone A-5013 à même une partie de la zone CO-5009);

Règlement no 408-2014, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse (modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments accessoires);

Règlement no 409-2014, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse (autoriser un usage relié au transport par véhicule dans la zone C-4);

Règlement no 480-14, Saint-Majorique-de-Grantham (autoriser certains usages du groupe P3 en zone A-3);

Règlement no 2014-12-768, Wickham (modifier certaines dispositions relatives au règlement de zonage);

D.1.1) Saint-Eugène – Projet de règlement no 440 mrc10815/10/14

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Eugène a transmis pour approbation son projet de règlement no 440 amendant son règlement de zonage no 364;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de créer la zone agricole A13 à même une partie de la zone agricole A2 dans un secteur situé à l'intersection de la route Ross et du 11e rang;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Eugène veut autoriser le nouveau groupe d'usages commerciaux C6 dans la zone A13, ce groupe comprenant des usages commerciaux interdits partout ailleurs sur le territoire de ladite municipalité;

ATTENDU la recommandation des membres du comité consultatif agricole;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que le conseil n'appuie pas le projet de règlement no 440 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Eugène pour les raisons suivantes :

Les usages commerciaux doivent être concentrés dans le périmètre urbain.

Le développement de l'agriculture doit être priorisé en zone verte.

ADOPTÉ

D.1.2) Wickham – Projet de règlement no 2014-12-770 mrc10816/10/14

ATTENDU QUE la municipalité de Wickham a transmis pour approbation son projet de règlement no 2014-12-770 amendant son règlement de zonage no 2006-09-621;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de créer la zone agricole A-59 à même une partie de la zone agricole A-55 dans un secteur situé le long de la route 139 à proximité du 11e rang;

ATTENDU QUE cette modification vise à créer une zone pour deux terrains situés à l'intérieur d'une zone agricole dynamique;

ATTENDU QUE la municipalité de Wickham veut autoriser les résidences bifamiliales dans ladite zone A-59;

ATTENDU la recommandation des membres du comité consultatif agricole;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le conseil n'appuie pas le projet de règlement no 2014-12-770 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Wickham pour la raison suivante :

- Suite de l'autorisation de la CPTA concernant une demande à portée collective (article 59), la MRC permet seulement les résidences unifamiliales isolées dans les zones agricoles dynamiques et les îlots déstructurés.

ADOPTÉ

E) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

E.1) Drummondville

E.1.1) Règlement no 4528-1 mrc10817/10/14

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4528-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de permettre certains usages industriels associés à la classe d'usages I-3 dans la zone industrielle I-601;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron, quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 4528-1 modifiant le règlement de zonage de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4528-1 à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

E.1.2) Règlement no 4531-1 mrc10818/10/14

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4531-1 amendant son règlement de zonage no 4300 ;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'agrandir la zone résidentielle H-1003 à même une partie de la zone communautaire et publique P-1002;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron, quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

E.2.2) Règlement no 2014-356 mrc10821/10/14

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village a transmis pour approbation son règlement no 2014-356 amendant ses règlements de zonage no 131, de lotissement no 132 et administratif no 134;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de créer la zone résidentielle H-18 à même une partie de la zone résidentielle H-17 et ajouter des dispositions concernant les lots transitoires;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron, quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Pierre Levasseur

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 2014-356 modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 2014-356 à la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village.

ADOPTÉ

F) FORÊT DRUMMOND

Programme de développement régional et forestier mrc10825/10/14

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Centre-du-Québec a lancé un appel de projets 2014-2015 du Programme de développement régional et forestier (PDRF), programme qui a comme objectif principal de soutenir des initiatives centricois de mise en valeur et de développement des ressources du milieu forestier, en lien avec le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) du Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE le Programme de développement régional et forestier vise à contribuer à la tenue d'activités de concertation régionale et à permettre la réalisation de projets régionaux de développement visant la protection, la mise en valeur et le développement des ressources du milieu forestier;

ATTENDU QUE les MRC sont admissibles au programme, qu'elles peuvent obtenir du financement jusqu'à 90 % du coût total des dépenses admissibles et que la date limite de présentation des projets est fixée au 3 octobre 2014, 16 h 30;

ATTENDU QU'une des actions contenues dans le second projet de schéma d'aménagement révisé concerne la Forêt Drummond et que, dans ce contexte, un projet a été élaboré dans ce sens, pour dépôt au PDRF, lequel est intitulé *Plan de mise en valeur de la Forêt Drummond* et déposé en conseil;

ATTENDU le montage financier suivant du projet déposé :

Action	Coût prévisionnel	Organisme	Financement
1 à 4 (temps RH)	1 200 \$	MRC de Drummond	6 000 \$
5 à 8 (temps RH)	1 400 \$		
5	5 000 \$		
6	16 700 \$		
7	16 700 \$		
8	25 000 \$		
9	9 000 \$	St-Majorique (temps RH)	1 000 \$
Total	70 000 \$	Total	7 000 \$

ATTENDU QUE la résolution # mrc8979/09 a été adoptée par le conseil en 2009 en appui financier au CÉREF dans des démarches associées à la Forêt Drummond qui n'ont pas abouti et que, par conséquent, il n'y a plus lieu de réserver un montant à cet effet du poste budgétaire Forêt Drummond;

ATTENDU la proposition des membres du comité administratif et de planification à ce sujet;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Marie-Andrée Auger

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond adopte le projet intitulé *Plan de mise en valeur de la Forêt Drummond*, lequel est joint à la présente résolution, et qu'il procède à une demande de financement auprès de la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec, dans le cadre de l'appel de projets 2014-2015 du Programme de développement régional et forestier.

Que la résolution # mrc8979/09 soit abrogée.

Que le financement prévu par la MRC, soit 6 000 \$, soit pris à même le poste budgétaire Forêt Drummond de la MRC.

Que le conseil de la MRC de Drummond autorise le préfet et la directrice générale à signer les documents afférents.

ADOPTÉ

G) MODIFICATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT

Adoption du règlement MRC-749-1 mrc10822/10/14

ATTENDU la teneur du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement MRC-749 relatif au développement industriel régional;

ATTENDU l'avis de non-conformité émis le 13 juin 2014 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) concernant le règlement # MRC-749 et demandant le remplacement par un autre rencontrant les exigences du MAMOT;

ATTENDU QUE le MAMOT demande à la MRC de Drummond de revoir ses calculs en majorant ses besoins de 25% à 30% pour tenir compte des espaces nécessaires à la voirie et aux fins de parcs;

ATTENDU QUE la MRC retient le 30% en raison de son grand dynamisme en matière de développement industriel qui est reconnu à l'échelle provinciale;

ATTENDU QU'avis de motion avec dispense de lecture dudit règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil du 3 septembre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Thérèse Francoeur

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond adopte le règlement de remplacement # MRC-749-1 relatif au développement industriel régional, ledit règlement demeurant joint aux présentes pour valoir comme si ici tout au long récité.

ADOPTÉ

10. GESTION DES COURS D'EAU

A) ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT DES SERVICES D'INSPECTION EN MATIÈRE DE COURS D'EAU

Municipalité de Saint-Bonaventure mrc10823/10/14

ATTENDU la résolution # 14-08-13 de la Municipalité de Saint-Bonaventure par laquelle celle-ci manifeste son désir de signer avec la MRC de Drummond une entente intermunicipale de services, et plus précisément de requérir les services de celle-ci à titre :

- d'inspecteur en matière de cours d'eau pour la partie de cette compétence qui relève de la municipalité locale, conformément à la politique de la MRC en matière de gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond et la Municipalité de Bonaventure désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1)*, aux fins de conclure une entente intermunicipale concernant le sujet ci-haut mentionné;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond accepte le mandat que veut lui confier la municipalité de Saint-Bonaventure et à cet effet:

1. Autorise la conclusion d'une entente intermunicipale en matière de gestion des cours d'eau avec la Municipalité de Saint-Bonaventure selon le texte de l'entente annexée comme s'il était ici au long reproduit.
2. Que le préfet et la directrice générale soient, par la présente, autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

A) RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 12 septembre dernier est déposé par Monsieur Michel Noël. Il n'y a aucune question.

B) GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Choix du soumissionnaire **mrc10828/10/14**

ATTENDU QUE les quinze (15) municipalités suivantes ont donné mandat à la MRC pour un appel d'offres en commun pour la vidange des boues de fosses septiques: Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Note-Dame-du-Bon-Conseil paroisse, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Saint-Bonaventure, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Eugène, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Lucien, Saint-Majorique, Saint-Pie-de-Guire, Wickham et Ville de Drummondville;

ATTENDU la résolution de la MRC # mrc10794/09/14 acceptant ledit mandat;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été déposées et ouvertes et que les prix soumis sont les suivants :

Vacuum Drummond Inc.	3 625 794,11 \$
9009-8328 Québec inc Services Vacuum D.L. Inc	3 362 922,17 \$
Gaudreau Environnement inc.	3 691 066,39 \$
Beauregard Fosses Septiques Ltée	3 417 764,43 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse, soit celle de 9009-8328 Québec inc. Service Vacuum DL, a été analysée et déclarée conforme, par les membres du comité de sélection, aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande au conseil de retenir la plus basse soumission conforme;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil de la MRC de Drummond octroie le contrat pour la vidange des boues de fosses septiques pour les 15 municipalités au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie 9009-8328 Québec inc. Services Vacuum DL, pour un montant de 3 362 922,17 \$ taxes incluses en respect de la soumission déposée le 30 septembre 2014.

ADOPTÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le rapport du comité de sécurité publique du 24 septembre dernier est déposé par Monsieur Pierre Levasseur. Il n'y a pas de question.

B) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport du comité de sécurité incendie du 19 septembre dernier est déposé par Monsieur Daniel Lafond. Il n'y a aucune question.

13. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) PACTE RURAL 2014-2019

Approbation mrc10824/10/14

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté, le 6 novembre 2013, la Politique nationale de la ruralité 2014-2024;

ATTENDU QUE le ministre a identifié la MRC de Drummond comme partenaire pour la mise en œuvre de la Politique;

ATTENDU QUE le préfet de la MRC de Drummond a signé le protocole du Pacte rural 2014-2019 établi entre le gouvernement du Québec, représenté par le ministre délégué aux Régions et la MRC;

ATTENDU QUE la MRC doit fournir des documents en lien avec le Pacte rural 2014-2019, tels qu'un plan d'action annuel, une grille de sélection des projets, une nouvelle politique d'investissement ainsi qu'un formulaire de demande;

ATTENDU QUE tous ces documents ont été réalisés par l'agente de développement en milieu rural de la MRC, en collaboration avec le comité de la ruralité;

ATTENDU QU'en décembre 2014, la MRC devra procéder à l'adoption du plan de travail 2014-2019, document demandé par le MAMOT;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification à cet effet;

Il est proposé par Mario Van Doorn

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le conseil procède à l'adoption des quatre documents suivants :

- Demande d'aide financière fonds de la ruralité
- Grille d'évaluation de projet fonds de la ruralité
- Plan d'action annuel 2014
- Politique de développement fonds de la ruralité 2014-2019

ADOPTÉ

Les documents seront transmis au MAMOT accompagnés de la résolution.

14. RAPPORTS DE COMITÉS AUTRES ET REPRÉSENTATIONS

A) RAPPORT DE CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC

Monsieur Michel Bourgeois procède à la lecture du rapport de Culture-Centre-du-Québec. Il n'y a aucune question.

B) AUTRES :

FQM mrc10826/10/14

ATTENDU QUE Monsieur Félicien Cardin a reçu en reconnaissance de ses 25 ans d'implication dans la vie municipale aux services de la municipalité de Saint-Bonaventure, une mention d'honneur de la part de la *Fédération québécoise des municipalités (FQM)*;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC de Drummond reconnaissent l'apport sans faille et exceptionnel dans les dossiers de cette dernière au fil des ans;

ATTENDU la recommandation de Madame Marie-Andrée Auger, membre du comité administratif de la *Fédération québécoise des municipalités (FQM)*, à l'effet de reconnaître la contribution de M. Cardin;

Il est proposé par Jean-Pierre Vallée

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu à l'unanimité

De féliciter M. Félicien Cardin pour son admirable participation à la vie municipale durant ces 25 dernières années.

ADOPTÉ

15. CORRESPONDANCE

A) LISTE DE CORRESPONDANCE DÉPOSÉE AU CAP DU 23 SEPTEMBRE 2014

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois de septembre et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

16. DIVERS

Aucun dossier n'est traité.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC10827/10/14

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 33.

Alexandre Cusson
Préfet

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière

9. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT	147
B) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT	147
C) DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT	
C.1) Drummondville mrc10813/10/14	147
C.2) Notre-Dame-du-Bon-Conseil village mrc10814/10/14	147
D) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE	
D.1) Analyse de la conformité des règlements	
D.1.1) Saint-Eugène – Projet de règlement no 440 mrc10815/10/14	148
D.1.2) Wickham – Projet de règlement no 2014-12-770 mrc10816/10/14	149
E) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME	
E.1) Drummondville	
E.1.1) Règlement no 4528-1 mrc10817/10/14	149
E.1.2) Règlement no 4531-1 mrc10818/10/14	149
E.1.3) Règlement no 4544 mrc10819/10/14	150
E.2) Notre-Dame-du-Bon-Conseil village	150
E.2.1) Règlement no 2014-355 mrc10820/10/14	150
E.2.2) Règlement no 2014-356 mrc10821/10/14	151
F) FORÊT DRUMMOND	
Programme de développement régional et forestier mrc10825/10/14	151
G) MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT	
Adoption du règlement MRC 749-1 mrc10822/10/14	152

10. GESTION DES COURS D'EAU

A) ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT DES SERVICES D'INSPECTION EN MATIÈRE DE COURS D'EAU	
Municipalité de Saint-Bonaventure mrc10823/10/14	152

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

A) RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	153
B) GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES	
Choix du soumissionnaire mrc10828/10/14	153

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE	154
B) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE	154

13. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) PACTE RURAL 2014-2019	
Approbation mrc10824/10/14	154

14. RAPPORTS DE COMITÉS AUTRES ET REPRÉSENTATIONS

A) RAPPORT DE CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC	154
B) AUTRES :	
FQM mrc10826/10/14	154

15. CORRESPONDANCE

A) LISTE DE CORRESPONDANCE DÉPOSÉE AU CAP DU 23 SEPTEMBRE 2014	155
--	-----

16. DIVERS 155**17. PÉRIODE DE QUESTIONS** 155**18. LEVÉE DE LA SÉANCE MRC10827/10/14** 155